



Association  
**Henri Capitant**



## **COLLOQUE INTERNATIONAL**

**« LES 30 ANS DE L'OHADA, BILAN ET PERSPECTIVES »**



**PREMIERES JOURNEES AFRICAINES  
DE L'ASSOCIATION HENRI CAPITANT  
DOUALA, 3-4 AVRIL 2023**

Colloque coorganisé par l'Université de Douala,  
l'Association Henri Capitant,  
les groupes nationaux d'Afrique  
l'Institut de Droit Comparé de l'Université Paris-Panthéon-Assas

Le 17 octobre 2023, on célébrera les 30 ans du Traité de Port-Louis qui a donné naissance à l'OHADA, l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires. En trois décennies, l'Organisation a réalisé une importante réforme, à travers l'uniformisation des principales matières du droit des Affaires, dans des Etats membres qui n'appartiennent pas à un même espace économique intégré. Cette spécificité du droit des affaires de l'OHADA, suscite autant de l'admiration que des interrogations. L'une des questions récurrentes est liée à l'articulation de ce droit avec les réglementations issues des Communautés Economiques d'Afrique Centrale et de l'Ouest d'une part, et avec les législations nationales des Etats Parties au Traité de Port-Louis, dans les matières non couvertes par l'uniformisation d'autre part.

Le modèle OHADA, unique dans son genre, n'est plus aujourd'hui une simple construction législative qu'il s'agit d'analyser ou d'étudier. C'est un droit vivant et dont certains pans ont déjà fait l'objet d'une révision. D'autres Actes uniformes dérivés du Traité sont en cours de révision ou le seront dans les prochaines années.

Parallèlement on observe l'émergence d'une véritable jurisprudence qui se nourrit du droit OHADA, et au développement d'une doctrine spécialisée dont les travaux contribuent à le faire connaître. L'effectivité du droit OHADA est désormais incontestable. Mais peut-on en dire autant de son efficacité ?

La réponse à cette question nécessite de jeter un double regard rétrospectif et prospectif sur la production normative institutionnelle de l'OHADA, la consécration jurisprudentielle de son droit uniforme et, les insuffisances éventuelles qui pourraient durablement compromettre l'efficacité. Les premières Journées Africaines de l'Association Henri Capitant qui se tiendront à l'Université de Douala les 3 et 4 avril 2023 s'inscrivent dans cette perspective.



## Coordination scientifique du colloque

Henri Désiré MODI KOKO BEBEY	Professeur à l'Université de Douala, Secrétaire général
André AKAM AKAM	Professeur à l'Université de Douala, Doyen de la FSJP
Victor-Emmanuel BOKALLI	Professeur à l'Université d'Ebolowa, Vice-Recteur
Marie GORÉ	Professeure à l'Université de Paris 2 Panthéon Assas, Directrice de l'Institut de droit comparé
Philippe DUPICHOT	Professeur à l'Ecole de droit de la Sorbonne, Président AHC
Cyril GRIMALDI	Professeur à l'Université Paris 13, Secrétaire Général AHC

## Secrétariat du colloque

Professeur Guy Roger MPONDO MBOKA, Université de Douala  
Professeure Véronique Carole NGONO, Université de Douala  
Docteur Christiane BEKADA EBENE, Université de Douala  
Docteur Simon de Gaulle NJONGA MOUKALA, Université de Douala

## Adresse du colloque :

Université de Douala, Carrefour Ange Raphaël,  
Douala, Cameroun



## Inscriptions :

Le nombre de places étant limité, les personnes désireuses de participer au colloque doivent obligatoirement s'inscrire au plus tard le **25 mars 2023**, aux adresses ci-après :

- Contact WhatsApp : + 237 6699507 48
- Contact courriel : kingueloic2012@gmail.com

# PROGRAMME

## LUNDI 3 AVRIL 2023

- 8h30 - 9h20 : Accueil et enregistrement des participants
- 9h-30-11h : Phase protocolaire (Mot de bienvenue, allocutions d'ouverture)
- 11h -11h30 : Leçon inaugurale du **Professeur Henri Désiré MODI KOKO BEBEY**
- 11h30 - 12h30 : Photo de famille et cocktail d'ouverture
- 13h00 : Début des travaux

## 1 - L'EFFECTIVITE DU DROIT OHADA

**Présidence : Professeur Isidore Léopold MIENDJEM**, Université de Dschang, Chef de Département de Droit des affaires

- L'APPLICABILITE DIRECTE ET OBLIGATOIRE DES ACTES UNIFORMES (la survivance des législations étatiques, les règlements communautaires, etc...)  
**Professeur VOUDWE BAKREO**, Secrétaire Général de l'Université de Ngaoundéré.  
Discutant : **Maître Laurent POULET**, Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation (France)
- LES SPECIFICITES DU DROIT OHADA (le domaine d'application des Actes uniformes, les matières exclues, la vocation à s'étendre, etc.)  
**Professeur Etienne NSIE**, Université Omar Bongo - Libreville  
Discutant : **Professeure Marie GORÉ**, Université Paris 2 Panthéon-Assas, Directrice de l'Institut de droit comparé
- LE SYSTEME PENAL DE L'OHADA  
**Professeur Hervé Magloire MONEBOULOU MINKADA**, Université de Douala  
Discutant : **Maître Mamadou S. TRAORÉ**, ancien Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Burkina Faso
- LES HESITATIONS JURISPRUDENTIELLES DANS LE CONTENTIEUX RELATIF AU TIERS SAISI  
**Maître Mathieu SOME**, Barreau du Burkina Faso  
Discutant : **Professeure Claire SEJEAN-CHAZAL**, Université Sorbonne Paris Nord (Paris 13), Secrétaire générale adjointe de l'Association Henri Capitant
- LE MARCHE DU DROIT OHADA (enseignement, production scientifique, jurisprudence, édition juridique)  
**Docteur Achille NGWANZA**, Consultant Jurafrica

17h30 : Fin des travaux de la première journée

**MARDI 4 AVRIL 2023**

**MATIN**

9h00 : Début des travaux

## **2 - L'EFFICACITE DU DROIT OHADA**

**Présidence : Professeur Victor-Emmanuel BOKALLI**, Vice-Recteur à l'Université d'Ebolowa

- LA SECURITE DES ACTIVITES ECONOMIQUES (modernisation du droit des affaires, recouvrement des créances, gouvernance des entreprises, prévention et traitement des difficultés des entreprises, etc.)  
**Professeur Guy Roger MPONDO MBOKA**, Université de Douala : La sécurité des activités économiques  
Discutant : **Professeur François-Xavier LUCAS**, Ecole de droit de la Sorbonne (Université Paris 1)
- LA SITUATION DU CREANCIER non cité par le débiteur admis au bénéfice du règlement préventif  
**Professeur Souleymane TOE**, Université de Ouagadougou :
- L'UNITE D'INTERPRETATION ET D'APPLICATION DES ACTES UNIFORMES (CCJA et Cours suprêmes étatiques, pouvoir d'évocation, exécution des arrêts de la CCJA, etc.)  
**Professeur René NJEUFACK TEMGWA**, Université de Dschang, Chef de Département de Droit Privé  
**Discutant: Professeur Cyril GRIMALDI**, Université Sorbonne Paris Nord (Paris 13), Secrétaire Général de l'Association Henri Capitant
- LES RAPPORTS ENTRE LA CCJA ET LA COUR SUPREME DU CONGO  
**Professeur Jospin Daphtone LEKEBE OMOUALI**, Doyen de la Faculté de droit de l'Université Mariem NGOUABI de Brazzaville
- LE DEVELOPPEMENT DE L'ARBITRAGE (ad hoc, institutionnel, CCJA)  
**Docteur Gaston KENFACK DOUJANI (HDR)**, Magistrat Hors Hiérarchie, Président de l'Association pour la Promotion de l'Arbitrage en Afrique (APAA).

## MARDI 4 AVRIL 2023

### APRES-MIDI

14h30 : Reprise des travaux

### 3 - LES PERSPECTIVES

**Présidence : Maître Marie Andrée NGWE**, Avocate -présidente du Comité Permanent du CMAG

**Docteur Éric DIBAS-FRANCK**, Université Mariem NGOUABI - Président du Groupe Capitant du Congo

- LES CONFLITS DE LOIS ET DE JURIDICTIONS DANS L'ESPACE OHADA  
**Professeure Carole NGONO**, Université de Douala  
**Discutant : Professeure Marie GORÉ**, Université Paris 2 Panthéon-Assas, Directeur de l'Institut de droit comparé
- LES MESURES ETATIQUES D'ACCOMPAGNEMENT DE LA REFORME (RCCM, Entreprenant, dématérialisation des valeurs mobilières, etc.)  
**Professeur Achille SUNKAM KAMDEM**, University of BUEA
- LES DEFIS A RELEVER PAR L'OHADA  
**Professeur André AKAM AKAM**, Université de Douala
- L'OHADA ET L'AVENEMENT DE LA ZLECAE  
**Professeur Laurent AGBENOTO**, Université de Lomé  
**Discutant : Professeur Christophe VERNIERES**, Ecole de droit de la Sorbonne, Secrétaire général adjoint de l'Association Henri Capitant
- LE RAYONNEMENT INTERNATIONAL DU MODELE OHADA/LE PROJET DE CODE EUROPEEN DE DROIT DES AFFAIRES  
**Professeur Philippe DUPICHOT**, Ecole de droit de la Sorbonne, Président de l'Association Henri Capitant  
Discutant : **Maître Madiou BARRY**, Avocat à la Cour - Enseignant chercheur à l'Université de Sinfonia (Guinée)

16h30 : Fin des travaux

17h00 : Rapport de Synthèse

**Professeur Guy Roger MPONDO MBOKA**

17h45 : Cérémonie de clôture du colloque